

#### Communauté de Communes du Sud Messin

Politique intercommunale de communication / Soutien aux manifestations à caractère intercommunal

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION (MINIMUM <u>4 MOIS</u> AVANT LA MANIFESTATION)

1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR
Nom de l'association :
2 - CARACTERISTIQUES DE LA MANIFESTATION
Nom de la manifestation :
Date(s) de la manifestation :
Lieu(x) de déroulement de la manifestation :
Présentation succincte de la manifestation (contenu, public,):
3 - DEMANDE DE SUBVENTION
Je soussigné(e), représentant de l'association, sollicite la Communauté de Communes du Sud Messin pour l'attribution d'une subvention d'un montant de€ au titre de la politique de soutien aux manifestations à caractère intercommunal pour l'organisation de la manifestation

Signature du demandeur



#### 4 - CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour tout renseignement complémentaire : Carole VOYER - 03.87.38.04.10 - <u>carole.voyer@sudmessin.fr</u>

Pour être instruit, il doit <b>impérativement</b> se composer des pièces suivantes :
☐ Un courrier de demande
□ Ce dossier de demande <u>entièrement</u> renseigné et signé
☐ Une note descriptive de la manifestation, intégrant <u>impérativement</u> la fiche détaillée présente en annexe 1 du dossier de demande de subvention
☐ Le budget prévisionnel de la manifestation
☐ Une note de présentation de l'association et copie de ses statuts
☐ Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
Par ailleurs, si vous souhaitez que la Communauté de Communes du Sud Messir communique sur votre manifestation par le biais de sa page Facebook, merci de nous fournit également votre support de communication (flyer, descriptif,).
Pour bénéficier d'une location de bacs à ordures ménagères, il est nécessaire de remplir le formulaire présenté en annexe 2.
Le dossier de demande de subvention et l'ensemble de ses pièces constitutives doivent être transmis à :
Communauté de Communes du Sud Messin 2 rue Pilâtre de Rozier 57420 GOIN

Communauté de Communes du Sud Messin Soutien aux manifestations à caractère intercommunal DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION



# ANNEXE 1 : Fiche détaillée de la manifestation

Association(s)	
Nom de la manifestation	
Date(s) de la manifestation	
Lieu(x) de la manifestation (Déroulement sur plusieurs communes ?)	
Contenu et objectifs poursuivis	
Rayonnement (Partenariats et communication prévus, notoriété de la manifestation, )	



Public attendu (Nombre, origine géographique des personnes attendues, prise en compte des inégalités aux handicaps sociaux ou physiques)	
Prise en compte du respect de l'Environnement (Gestion des déchets, limitation des impacts et nuisances,)	
Financement (Mobilisation d'autres financeurs publics et/ou privés ?)	



#### Annexe 2: LOCATION DE BAC A ORDURES MENAGERES

Date	de la demande :	
Date	de la manifestation :	
l.	Identité du demandeur	
MAIF	RIE/ASSOCIATION :	
Adre	esse :	
Code	e postal :	Ville :
	phone :	
. 0.0		
Nam	do la norcanno recnancal	)
	•	
Télé	phone :	
Adre	esse de facturation :	

II. Rappel du règlement : « La tarification en cas de demande ponctuelle de bacs »

En cas de manifestation occasionnelle (vide grenier, brocante...), la Communauté de Communes du Sud Messin peut mettre à disposition des bacs de 360 litres ou 660 litres aux communes ou associations. Le(s) bac(s) est(sont) à venir retirer dans les locaux de la Communauté de Communes du Sud Messin aux heures d'ouverture.

Il sera facturé à la commune ou à l'association un forfait hebdomadaire comprenant la collecte et le traitement des déchets.

Les bacs sont à restituer dans les locaux de la Communauté de Communes du Sud Messin. Tout bac rendu à la Communauté de Communes du Sud Messin devra être en bon état et préalablement nettoyé par son détenteur. A défaut, la Communauté de Communes du Sud Messin appliquera un forfait d'entretien selon un prix établi annuellement.

En cas de bac détérioré ou non restitué, la Communauté de Communes du Sud Messin appliquera un forfait de maintenance/remplacement selon le litrage du bac concerné.



# Annexe 2 (suite): LOCATION DE BAC A ORDURES MENAGERES

111		1 11	,		
111	1 00	Amhallada	e manac	TOTE TO	NICIANIAC
III.	LCO	emballage	S IIIEIIAU	1010101	vulables

La Communauté de Communes du Sud Messin peut mettre à disposition des sac(s) jaunes de 50 litres ou de(s) bac(s) jaunes de 360 litres pour effectuer le tri des emballages ménagers recyclables.

Le choix est laissé à l'organisateur.

# IV. Location de bac(s) pour les manifestations publiques

Intitulé	Quantité	Tarif appliqué	Total en €
Bac de collecte des ordures ménagères d'un volume de 360 litres		9 €/semaine	
Bac de collecte des ordures ménagères d'un volume de 660 litres		17 €/semaine	
Suite à un prêt, retour d'un bac sale		Forfait 50 €	
Restitution d'un bac 360 litres détérioré		Forfait de 50 €	
Restitution d'un bac 660 litres détérioré		Forfait de 125 €	

deteriore							
Δ.		l-					
A		, le					
Signature et ca	Signature et cachet de l'administration						
Cadre réservé à	à la Commi	unauté de Co	ommunes du	Sud Mess	sin :		
<u>Livraison le :</u>							
<u>Livraison le .</u>							
Retour le :							
Propre:	oui	non					
<u>ι τοριε</u> .	oui	11011					
I.							